

PERSUADER EFFICACEMENT
Combat contre les pratiques traditionnelles qui violent les droits humains

TRADUCTION FRANÇAISE : FONDATION HUMANUS

C/o Dieudonné Zognong
e-mail : fondation_humanus@yahoo.fr

Titre original

Powerful Persuasion :

Combating traditional practices that violate human rights

Par Emile Short. Édité par Liam Mahony

Une brochure tactique publiée par le Projet Nouvelles tactiques en droits de la personne du Centre pour les Victimes de la Torture.

Publié par

Le Centre pour les Victimes de la Torture, Projet Nouvelles tactiques en droits de la personne

717 East River Road Minneapolis, MN 55410 USA www.cvt.org,
www.newtactics.org

Editeur de la série: Liam Mahony

Design: Susan Everson

L'Académie du leadership du Centre Desmond Tutu pour la Paix, et le Centre pour les Victimes de la torture remercient les institutions suivantes, qui ont apporté leur soutien à l'atelier régional africain de Nouvelles tactiques en droits humains.

- La Fondation Rockefeller,
- Le Centre International sur les conflits non violents,
- Le Norwegian Church Aid,
- Le Fond de l'Union Européenne pour les Conférences, Ateliers et Initiatives Culturelles en collaboration avec le South African National Trust,
- Le Département d'Etat des Etats-Unis,
- L'Institut des Etats-Unis pour la Paix,
- Les sponsors qui ont préféré l'anonymat.

Nous sommes aussi reconnaissants envers différents stagiaires et volontaires dont le temps et l'expertise ont contribué à l'évolution du projet et des droits de la personne. Le projet Nouvelles tactiques a aussi bénéficié de plus de 2000 heures de travail de chaque volontaire et stagiaire, ainsi que des dons en nature. Les sponsors institutionnels de ce travail comprennent entre autres Macalester College, Minneapolis College of Art and Design (MCAD), l'Université du Minnesota, le Higher Education Consortium for Urban Affairs (HECUA), la Fondation judiciaire du Minnesota et le cabinet des relations publiques de Padilla Speer Beardsley.

Les opinions, découvertes et conclusions ou recommandations exprimées sur ce site sont ceux du « New Tactics Project » et ne reflètent pas nécessairement les opinions de nos bailleurs de fonds. La liste complète des sponsors de ce projet est disponible sur www.newtactics.org.

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux du « New Tactics in Human Rights Project ». Ce projet ne prône pas des tactiques et politiques spécifiques.

© 2004 Centre pour les Victimes de la Torture

La présente publication peut être librement reproduite en version imprimée ou électronique, pour peu que la mention du copyright figure sur toutes les copies.

TABLE DES MATIERES

Biographie de l'auteur

Lettre du directeur du New Tactics Project

Introduction

Le problème

Difficultés face aux pratiques coutumières abusives

La naissance de la tactique

Segmenter les tactiques

Exemple : Le processus de négociation

Résultats

Leçons pour d'autres circonstances

Conclusion

Remerciements

La libération des milliers de filles Trokosi des harems sacrés n'a été possible que grâce au travail ardu de plusieurs personnes avec moi et de la Commission sur les droits de la personne et la justice administrative. Parmi les plus importantes de ces personnes il faut citer les dirigeants de l'ONG International Needs Ghana (ING), et Mama Adokua Asigle IV, la Reine Mère du domaine traditionnel de Tefle et membre de la Commission nationale sur l'éducation civique. Je suis aussi particulièrement reconnaissant envers Monsieur Wisdom Mensah du ING pour son soutien à travers les informations et analyses détaillées apportées à cette brochure tactique.

Emile Short

Emile Short est juriste de profession, inscrit depuis 1966 au barreau de Londres comme avocat. Il est titulaire d'un Master en Droit obtenu au London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres. Il a exercé le métier d'avocat à Londres et au Ghana, entre 1974 et 1993. En 1993 il fut la première personne nommée commissaire de la toute nouvelle Commission ghanéenne des droits de la personne et de la justice administrative, un corps constitutionnel et réglementaire dont le mandat est de promouvoir et protéger les droits de la personne et la justice administrative ainsi que de lutter contre la corruption. Il a publié de nombreux articles sur les droits de la personne et la justice administrative. Pendant deux ans, il a été rédacteur en chef adjoint de Lawyer's Cooperative Society (Rochester à New York), maison de publication de la deuxième édition des séries *American Law Reports*.

Pour plus d'information, contacter :

La Commission des Droits de la personne et de la Justice Administrative.

Le Old Parliament House, High Street, Accra, Ghana

Téléphone : 233 21 664785/ 233 21 668841

Télécopie : 233 21 660020

Septembre 2004

Cher ami,

Bienvenue à la nouvelle série de brochures des Nouvelles Tactiques en droits de la personne.

Dans chaque brochure, un praticien des droits de la personne décrit une nouvelle tactique utilisée avec succès dans la promotion des droits humains. Les auteurs de ces brochures sont les membres de nombreux et divers mouvements de droits de la personne, y compris des secteurs non gouvernementaux et gouvernementaux, les éducateurs, le corps judiciaire, les processus vérité et réconciliation, ainsi que les défenseurs des droits de la femme et de la santé mentale. Ils ont fondé et adapté les stratégies ayant contribué aux droits de la personne dans leurs pays d'origine. En plus, ils ont utilisé des tactiques qui, une fois adoptées, peuvent s'appliquer dans la résolution de divers problèmes dans d'autres régions et situations.

Chaque brochure contient des informations détaillées concernant la façon dont l'auteur et son organisation sont parvenus à leur résultat. Nous voulons par là inspirer d'autres promoteurs des droits de la personne à réfléchir de façon stratégique dans le but d'élargir la sphère des tactiques pouvant contribuer à l'évolution effective des droits de la personne.

Dans cette brochure, il est question de quelques unes des violations des droits de la personne les plus difficiles à éradiquer - des pratiques coutumières ou traditionnelles basées sur des croyances profondes ; particulièrement celles dotées d'une dimension spirituelle. L'une de ces pratiques c'est le Trokosi au Ghana, un système de servitude qui épouse les exigences de la communauté en matière de justice ainsi que les besoins matériels et sexuels des fétichistes. Les femmes et les jeunes filles sont emmenées et gardées dans les harems sacrés des fétichistes dans le but d'expier les crimes prétendument commis par l'un des leurs. La Commission des Droits de la personne et la Justice Administrative (CHRAJ) reconnaît que la législation interdisant de telles pratiques ne saurait être

efficace, mais pourrait plutôt dans bien des cas conduire à davantage de pratiques coutumières clandestines. Des dirigeants respectés tant au niveau local que national sont engagés dans le dialogue avec les auteurs de crimes, les victimes, les dirigeants des autres communautés et la communauté en général pour faciliter la compréhension de cette pratique tout en apportant des alternatives et moyens d'abandon de cette dernière sans toutefois perdre leur statut. Il existe plusieurs voies par lesquelles les autorités respectées peuvent se mobiliser pour aider la communauté à comprendre la dynamique des pratiques coutumières et traditionnelles, et affronter la complexité de ces pratiques dans le but de transformer et de changer celles qui violent les droits humains fondamentaux.

Toutes la série des « *Tactical Notebook* » sont disponibles sur le site www.newtactics.org. Certaines brochures sont déjà disponibles et d'autres le seront plus tard. Dans notre site vous trouverez aussi d'autres documents y compris une base de données pour la recherche des tactiques, un forum de discussion des promoteurs des droits de la personne, ainsi que des informations sur les ateliers et sur les symposiums. Pour souscrire au bulletin d'information *New Tactics*, veuillez envoyer votre adresse électronique (e-mail) à newtactics@cvt.org.

Le « *New Tactics in Human Rights Project* » est une initiative internationale menée par divers groupes d'organismes et de défenseurs de par le monde. Ce projet est coordonné par le Centre pour les Victimes de Torture et a évolué au-delà de nos expériences en tant que créateur de nouvelles tactiques et en tant que centre de traitement qui préconise aussi la protection des droits de la personne à partir d'une position bien unique - celle de guérir et de réclamer le leadership civique.

Nous espérons que vous trouverez ces brochures instructives et susceptibles de pousser à la réflexion.

Sincèrement votre,

Kate Kelsh

Directeur du Projet Nouvelles tactiques.

Introduction

Certaines violations des droits de la personne les plus difficiles à éradiquer sont des pratiques coutumières et traditionnelles fondées sur les croyances profondes d'une communauté ou d'un peuple, particulièrement les pratiques à dimension spirituelle. Dans le système *Trokosi* au Ghana, des femmes et des jeunes filles vierges sont emmenées sans leur consentement dans les harems sacrés des fétichistes¹ dans le but prétendu d'expié les péchés et crimes présumés commis par les membres de leurs familles. Elles sont contraintes de servir le fétichiste à travers les travaux manuels (champêtres et ménagers). Elles sont aussi exploitées sexuellement. Cette pratique sévit principalement dans les régions reculées du Volta au Ghana, dominées par un groupe ethnique appelé les *Ewes*. A travers un effort de coalition impliquant la Commission des Droits de la personne et la Justice Administrative (CHRAJ, un corps constitutionnel et réglementaire), l'International Needs Ghana (ING, une ONG), la Commission Nationale de l'Education Civique (un autre corps constitutionnel) et les autorités traditionnelles des *Ewes*, nous avons réussi à libérer des milliers de femmes et jeunes filles de cet asservissement.

Notre stratégie consiste à mobiliser le soutien des autorités telles que les chefs de communauté, les Reines Mères et les administrateurs locaux, Ceux-ci devant servir de personnes ressources dans les séminaires et *durbars*² (assises) sur l'implication de ces pratiques sur les droits de la personne, tout en recommandant une libération volontaire des victimes. Après ces rencontres nous entamons des négociations directes avec les fétichistes et les patriarches, en les persuadant d'abolir volontairement la pratique du *Trokosi*.

Etant donné qu'ils parlent la même langue et appartiennent à la même communauté que les partisans de ces pratiques, les chefs de collectivité ont joué un rôle crucial dans le changement des dogmes et comportements contraires aux droits de la personne. Cette approche est utile en ce qui concerne les pratiques traditionnelles et culturelles basées sur des croyances bien enracinées et spécialement quand la pratique a une dimension spirituelle avec des partisans réticents à son abolition, de peur de s'exposer à la colère des dieux.

¹Un fétichiste est celui qui soigne la sorcellerie ou un spiritualiste autochtone directement lié aux dieux des sanctuaires.

² Une Assemblée convoquée par les chefs de communautés.

Nous avons tiré de l'expérience de la lutte contre les mutilations génitales des femmes, que la législation proscrivant les pratiques traditionnelles et coutumières est inefficace à moins d'être précédée des programmes intensifs d'éducation du public. De plus, les groupes de défense des droits de la personne doivent dialoguer avec les partisans de ces pratiques asservissantes dans le but de changer leur mentalité et de les persuader d'abolir de plein gré cette pratique abusive. Il serait cependant difficile pour les groupes des droits de la personne de réussir un tel engagement s'ils sont perçus comme des étrangers par les villageois. Les bonnes intentions des promoteurs des droits de la personne peuvent facilement être considérées comme une attaque contre les croyances religieuses et culturelles fondamentales des peuples. L'expérience montre que vous ne pouvez pas changer les pratiques et croyances profondes en les attaquant, ni même imposer une loi sans la coopération du public. Une alternative doit être recherchée.

Nous cherchons à convaincre les partisans de ces pratiques et les autres décideurs de la nécessité de changer le *Trokosi*. Nous voulons que les communautés comprennent que la pratique du *Trokosi* n'est rien d'autre qu'une violation des droits de la personne et une atteinte à la dignité humaine de la femme dans son propre village. Nous voulons aussi leur faire reconnaître que les traditions sont flexibles et peuvent changer avec le temps et qu'ils peuvent changer cette pratique sans toutefois offenser les dieux. A moins que nous n'arrivions à ce changement d'attitudes, la loi et sa mise en œuvre pourraient aboutir à une pratique clandestine, les femmes et les filles continuant d'être piégées dans ce système d'asservissement.

ING a apporté son soutien et surveillé les efforts en mettant sur pied des rencontres initiales avec les fétichistes du *Trokosi*, les gardiens de ces cases sacrées, et les chefs de communauté et en organisant séminaires et assises. Je représentais la CHRAJ, tandis que la troisième participante-clé était Mama Adokua Asigble IV, la Reine-Mère de la région de Tefle et membre de la Commission Nationale de l'Education Civique.

Ce processus a duré plus d'une décennie et a impliqué une série d'étapes cohérentes et complexes : la défense et l'éducation des droits de la personne dans diverses communautés ; les négociations avec les chefs de harems et les patriarches ; et pour les femmes *Trokosi* libérées, les programmes de formation professionnelle, les cérémonies d'émancipation, et le support de sensibilisation et de réhabilitation. Dans cette brochure, nous avons mis en relief les méthodes cruciales de partenariat avec les dirigeants des communautés dans le but

d'obtenir une autorisation de mener les programmes éducationnels, de négocier avec les harems sacrés, et de poursuivre le processus d'émancipation³.

Selon les estimations de notre ONG partenaire, 3000 femmes et enfants *Trokosi* ont jusqu'ici été libérés grâce à ces efforts. En 1998 nous avons aussi contribué à l'adoption de la loi sur « l'interdiction des servitudes coutumières ». Ceci a permis de donner un élan au processus malgré le fait qu'aucune poursuite n'a encore été lancée en vertu de cette loi.

Le problème

LA PRATIQUE DU *TROKOSI*

En 1993, le gouvernement ghanéen est passé d'un régime militaire à un régime démocratique et constitutionnel, et la liberté d'expression a vu le jour. Jusqu'ici, plusieurs violations des droits de la personne comme le système du *Trokosi* et la pratique du harcèlement et du lynchage des femmes suspectées de sorcellerie étaient restés cachés au grand public. La révélation de ces pratiques a provoqué un choc chez beaucoup de gens et a fait l'objet de plusieurs débats et condamnations publiques.

Le *Trokosi* est une pratique à base spirituelle. Le processus commence quand une famille est victime d'une tragédie inexplicable comme les maladies, les accidents ou les décès. Les membres de la famille consultent les harems sacrés pour plus amples explications et le marabout-fétichiste leur fait comprendre que tout ce qui arrive de tragique est une punition pour un crime commis par un des leurs. Il leur fait savoir que, pour empêcher d'autres malheurs, un membre de cette famille, de préférence une fille vierge, doit être envoyé dans les harems sacrés pour expier le crime en question. Les familles résignées, craignant que de tels malheurs continuent à s'abattre sur elles, y adhèrent volontiers et voient en ce rituel la solution à leurs problèmes ; ceci malgré les nombreux signes prouvant que les filles envoyées dans les harems sacrés y sont profondément malheureuses. Cette croyance est vraiment bien enracinée même chez un grand nombre des filles victimes elles mêmes.

Le professeur Elom Dovlo du département de théologie de l'Université du Ghana Legon a mené une étude qui prouve que la pratique du *Trokosi* constitue une discrimination sexuelle, un asservissement spirituel, et un abus physique, sexuel et légal de l'enfant. Son rapport soutient que « *le noeud de l'institution du Trokosi qui est censé être le mariage viole terriblement toutes les règles du mariage connues même dans la société Tongu. Premièrement le marabout ne fait aucun rite coutumier d'engagement et de mariage ; deuxièmement il n'est pas obligé de satisfaire les besoins de la femme Trokosi, qui sont du ressort de la famille ; troisièmement, il ne s'occupe pas de l'enterrement de la femme Trokosi et n'est non plus concerné par les rites de veuvage qu'exige la coutume lorsqu'un conjoint meurt* ».

S'il advient qu'une femme *Trokosi* ait une relation avec un homme autre que le fétichiste, il en résulte un nouveau « crime » à réparer par la famille de la victime. Le fétichiste n'assume aucun devoir conjugal envers les femmes *Trokosi* et par conséquent ne prend en charge aucun enfant engendré par celles-ci ; la majorité de ces enfants n'ont aucune éducation. La famille de la femme *Trokosi*, en particulier son père et ses frères, assure la paternité tant sur le plan économique que sur le plan social. Après leur sortie des harems sacrés, ces filles ont un avenir incertain, dans la mesure où plusieurs hommes refusent de les prendre en mariage parce qu'elles sont considérées comme les femmes des dieux.

Dans certains cas, l'évènement qui pousse la famille à consulter l'oracle peut en effet être un crime commis par un des leurs. Le système du *Trokosi* n'éprouve cependant point de pitié. Il n'y a pas d'équité en matière de punition. Celle-ci n'est pas proportionnelle à la faute commise et n'est non plus administrée au criminel en question. Le vol d'un oiseau par une personne peut avoir pour conséquence la servitude à vie d'une autre.

Dans d'autres cas l'évènement déclencheur est un crime commis contre la famille. Beaucoup de gens dans ces communautés n'ont pas confiance en la police, ni au système de justice criminelle, ni en aucune autre aide du gouvernement pour résoudre leur tragédie ou faire face à de pareils crimes. Ils considèrent ainsi que les harems sacrés sont une source de justice immédiate que l'Etat est incapable de fournir.

³ . La rééducation ultérieure et le processus de surveillance sont un travail progressif de International Needs Ghana, mais ils ne seront pas au centre de cette brochure.

Témoignage

Je suis l'aînée d'une famille de 10 enfants. Je n'avais que huit ans lorsque je fus emmenée au harem sacré. Quand j'ai demandé les raisons pour lesquelles j'y étais conduite, on m'a fait comprendre que c'était pour empêcher que mes parents ne se disputent et que je ne meure. Plus tard j'en ai su les raisons : ma tante avait divorcé de son mari parce qu'il ne s'occupait plus du tout d'elle. Celui-ci n'étant pas content de cette réaction demanda qu'on lui remette la dot. Ma tante trouva refuge au harem sacré où elle encaissa de l'argent (10 shillings et 3 pence) du marabout fétichiste pour rembourser son ex-mari. Elle dû donc cohabiter avec le fétichiste dans le harem, où elle vécut jusqu'à sa mort. Ses frères et sœurs allèrent au harem réclamer son corps pour besoin d'enterrement. Cela ne plut point aux dieux qui demandèrent le remplacement de cette dernière. J'y fus donc envoyée pour racheter ce « péché ». On m'attribua un nouveau nom : Mama.

Yawa Meworlase.

Chronologie de la campagne de modernisation du Trokosi.

1990 : Première assise du nord de Tongu avec les chefs et les Reines mères délibérant et s'opposant à la pratique.

1991 : Le comité de chefs et de marabouts-fétichistes fait un rapport condamnant la pratique.

1992 : ING commence une formation professionnelle des filles *Trokosi*.

1992-4 : Efforts de l'enseignement général pour attirer l'attention de la société ghanéenne sur le problème ; enquêtes indépendantes menées par le CHRAJ et autres.

1993 : Transition du gouvernement ghanéen du régime militaire au régime démocratique et constitutionnel, et début de la liberté d'expression exposant plusieurs cas de violations des droits de la personne encore ignorés du grand public.

1995 : Premier atelier national sur le *Trokosi*.

1994-5 : Un groupe d'éducateurs voyage pour les six régions traditionnelles du district de Nord Tongu. Des séminaires sont organisés pour un auditoire ciblé tel que les membres de l'Assemblée, les patriarches, les Reines mères, les fétichistes et les gardiens des lieux sacrés. Les assises sont tenues pour les membres de la communauté.

1995 : Premier atelier national sur le système du *Trokosi* au Ghana.

1996 : Premier groupe de femmes libérées des harems sacrés de Dada Piem du Big Ada.

1998 : Un millier de *Trokosi* déjà libérées.

Deuxième atelier national sur le système du *Trokosi*

Lobbying et adoption de la loi sur « l'interdiction de la servitude traditionnelle ».

1998-01 : Education légale de la communauté sur la nouvelle loi. Mille cinq cent femmes libérées après l'adoption de la loi.

2001 : Atelier sous-régional ouest-africain tenu à Accra sur les rituels asservissant la femme.

2002-03 : Les progrès se poursuivent. Le Daily Graphic rapporte le 13 mai 2003 que les négociations sont engagées en vue de la libération de 2000 esclaves *Trokosi* dans 19 harems sacrés de la région du Volta.

Les difficultés pour aborder les pratiques traditionnelles abusives.

Plusieurs membres influents dans les communautés tels que les intellectuels et les traditionalistes supportent la pratique du *Trokosi* et disent qu'elle fait partie intégrale de leur culture. Pour eux, tout mouvement pouvant conduire à son changement est un impérialisme culturel et un moyen d'imposer le christianisme dans la communauté. Beaucoup vont aux harems sacrés pour chercher le succès, la puissance et la protection contre le mal et rejettent donc tout effort allant à l'encontre des activités du gourou fétichiste. En plus, plusieurs membres élus du gouvernement hésitent à s'opposer concrètement à cette pratique⁴. La plupart des

⁴Il est intéressant de noter que l'ex-président de la République est un *Ewe* et est originaire de la région du Volta, où la pratique est en vogue. Pendant son mandat allant de 1981 à 2000, on constatait que son gouvernement était peu disposé à abolir la pratique par peur

hommes politiques africains sont prudents quand il s'agit des situations controversées pouvant affecter leur carrière politique.

La naissance de la tactique

Au début de l'année 1990, l'Assemblée du District du Nord Tongu (un corps administratif local) organisa une assise entre chefs, reines mères, fétichistes et patriarches dans le but de délibérer sur le problème du *Trokosi*. Tous les sept plus grands chefs du Nord Tongu étaient unanimement d'avis que la pratique du *Trokosi* déshumanisait les filles dans les harems sacrés et devait par conséquent cesser. Les gourous fétichistes de leur côté pensaient que cette pratique faisait partie intégrale de la tradition et de l'héritage de la communauté Tongu et ne pouvait être abolie.

Des réunions se sont tenues avec les chefs traditionnels, les membres du gouvernement et les partisans du *Trokosi* à Tongu. En août 1991, un comité de chefs et fétichistes soumettait un rapport décisif à l'assemblée du district du Nord Tongu. Leurs résolutions préconisaient l'abolition de toute utilisation d'être humain comme sacrifice pour apaiser les dieux de la région, et recommandait plutôt l'utilisation des génisses et des béliers. Ce rapport demandait aussi la libération inconditionnelle - avec rituels appropriés - des esclaves ayant servi pendant 3 ans et recommandait la substitution de chacune des autres par une génisse et un bélier. Les fétichistes de la région devaient se plier à cette décision et ceux qui y résisteraient s'exposeraient à des peines d'amende et d'emprisonnement. (Les gourous fétichistes faisaient partie du comité, mais ils ont refusé de signer le rapport). Bien que ces résolutions n'aient pas arrêté les pratiques, elles ont prouvé qu'il y avait des chefs traditionnels, qui pourraient être associés à l'éradication de cette pratique.

Pendant cette période, ING commença aussi un programme de formation professionnelle des filles *Trokosi*. Le but premier de ce programme était de convaincre les filles de quitter les harems sacrés et de combattre la peur de mourir inculquée en elles. Bien que les harems sacrés n'aient pas de hautes murailles comme les prisons ordinaires, ces filles avaient été endoctrinées avec l'idée que si elles s'évadaient du harem, elles seront frappées à mort par la colère

de perdre les voies de cette région. Ce fut cependant au cours de son mandat que la loi criminalisant la pratique a été adoptée.

des fétiches. Le programme apportait aussi aux filles les compétences professionnelles qui leur permettraient de s'occuper de leurs enfants et d'elles mêmes.

Dans ces séances d'éducation, les filles *Trokosi* commencèrent à parler graduellement de leurs expériences dans les harems sacrés. ING invita les médias locaux et internationaux à couvrir ces histoires; ce qui a entraîné une protestation publique et des revendications pour l'abolition de cette pratique. La régularité, la consistance et l'intensité des publications autant par la presse que par les médias électroniques, obligèrent les organismes focalisés sur les femmes et les enfants tels que la Fédération des Femmes Juristes (FIDA), la Commission nationale pour la femme et le développement (NCWD), et la Commission nationale du Ghana pour l'enfant (GNCC), à envoyer les enquêteurs sur le terrain. Le Parlement ghanéen et la CHRAJ menèrent eux aussi des enquêtes indépendantes sur le système *Trokosi* et conclurent qu'il violait de manière flagrante les articles de la Constitution ghanéenne ainsi que les Conventions internationales des droits de la personne ratifiées par le pays. Armés des rapports de ces enquêtes, ces organismes joignirent ING dans l'appel lancé au gouvernement d'adopter une loi condamnant cette pratique.

Mama Adokua Asigble IV s'impliqua dans ce programme au début de l'année 1990 et organisa un forum à Adidome sur le *Trokosi*. Quand ING l'identifia dans ce forum comme une grande opposante au système du *Trokosi*, elle la recruta dans la campagne de 1993.

Avec cette base établie en 1994, ING, la CHRAJ et la Commission nationale de l'éducation civique s'allièrent pour se rassurer que les droits de la personne étaient enseignés à toutes les communautés pratiquant le *Trokosi*, afin de les aider à arrêter volontairement ces pratiques culturelles déshumanisantes.⁵ La même année, l'ambassade du Royaume du Danemark (DANIDA) finança le projet de modernisation du *Trokosi*, permettant ainsi au ING d'étendre son travail afin de

⁵ D'après un rapport inédit de ING, « quatre personnalités importantes ont immensément contribué à appuyer le programme d'éducation des *Trokosi* en droits de la personne. Il s'agit du commissaire des droits de la personne et la justice administrative, M. Emile Francis Short et de Mama Adokua Asigble IV, Reine Mère de la région traditionnelle de Tefle et membre de la Commission sur l'éducation civique, qui ensemble se sont distingués en tant que chefs éducateurs. M. Wisdom Mensah de International Needs Ghana apporta la stratégie du programme et le Rev. Walter Pimpong a fait une supervision générale du programme ».

couvrir entièrement l'éducation aux droits de la personne et d'engager des négociations directes avec les fétichistes et les gardiens des harems sacrés. Les membres de cette alliance voyagèrent dans les six régions du district du Nord Tongu et y organisèrent des séminaires et assises. Les séminaires visaient les membres de l'assemblée, les patriarches des villages, les Reines mères, les fétichistes et les gardiens des harems sacrés ; tandis que les assises concernaient la communauté en général. En juillet 1995, ces activités culminèrent dans le premier atelier national sur le système du *Trokosi* avec des participants venant des ONG, de la fonction publique, des organismes des Nations Unies, des Universités, du Parlement, des Assemblées des districts, des organisations féminines, des média ainsi que des chefs traditionnels et les partisans du *Trokosi*. Cet atelier recommandait une stratégie d'éducation solide dans les communautés pratiquant le *Trokosi* à travers des recherches sur le degré et la nature du problème, la réhabilitation et la sensibilisation des fétichistes et des filles *Trokosi*.

Témoignage - suite

Cinq jours après mon arrivée au harem sacré, on m'enleva habits et colliers et me fit porter le « bissi » avec un « la » autour du cou. Je devais dormir dans une même chambre que les autres détenues. Il n'y avait ni porte, ni fenêtre, ni lit, ni draps dans cette chambre. Nous étalâmes une natte et dormîmes sans oreiller. Le jour suivant on me réveilla et me donna mon programme quotidien : balayer la grande concession, remplir les canaris d'eau, nettoyer et transporter toutes les houes et machettes de mes aînées Trokosi au champ puis les ramener. Nous cultivions du matin au soir, parfois sans manger pendant des jours ou toute une semaine. Bien qu'étant enfant je commençais à me débrouiller en allant couper du bois en brousse pour faire le charbon puis les vendre. Je dus demander souvent la permission pour aller chercher à manger à la maison quand la situation devint insupportable. Parfois je ne pouvais pas m'y rendre par manque d'argent de transport.

Yawa Meworlase

LA PREMIERE LIBERATION

Pendant les premiers pourparlers et négociations avec les fétichistes et les gardiens du harem sacré de Dada Piem de Big Ada, un processus fut établi. Les

fétichistes et les patriarches prirent une résolution écrite dénonçant la pratique continue du *Trokosi* promettant de libérer spirituellement, psychologiquement, économiquement et physiquement les femmes *Trokosi* ainsi que leurs familles et leurs descendants. Ils jurèrent de ne plus jamais accepter les sacrifices d'êtres humains en réparation et demandèrent une aide financière en vue de libérer des filles *Trokosi* et de réhabiliter le harem sacré. L'aide fut donc apportée au harem et une liste des *Trokosi* en servitude fut présentée à ING pour vérification et approbation. Les dates d'entretien pré-libération et de la cérémonie de libération furent fixées, un programme fut créé et on distribua des invitations. Le jour de la libération, les dignitaires et les sponsors invités firent des allocutions. Le gourou fétichiste, les patriarches du harem sacré, les membres de ING et le Commissaire des droits de la personne et de la justice administrative signèrent un document légal. Les fétichistes disaient que les prières traditionnelles et les rites d'émancipation étaient accomplis pour libérer publiquement les *Trokosi*.

Nous sûmes à ce moment là que nous étions sur la bonne voie. Et bien que cela ait pris beaucoup de travail et de temps, la tactique n'était plus difficile à appliquer. Avec de l'argent venant des bailleurs de fonds, nous avions des ressources suffisantes. Nous avions le soutien des ONG internationales et nationales de droits de la personne, des média et de certains députés qui nous avaient aidé à produire la loi contre la pratique. Nous étions aussi aidés par le travail et les témoignages de certaines femmes libérées du *Trokosi*. Nous étions déjà avertis sur les difficultés pour combattre les croyances enracinées, nous étions au courant des causes et étions plus que jamais déterminés à dénoncer la situation des droits de la personne dans le pays et à contribuer à un changement.

Diviser la stratégie en étapes

Notre but était de changer le comportement des fétichistes, de libérer les femmes et de mettre fin à cette pratique odieuse. Pour ce faire, nous devions convaincre les gourous fétichistes, les filles elles-mêmes, les propriétaires et gardiens des harems sacrés et la communauté tout entière qu'il était de leur intérêt d'abandonner la pratique et que contrairement à ce qu'ils croyaient, les dieux ne se mettraient point en colère. Nous devions présenter une alternative à la pratique. Nous voulions les encourager à utiliser le système de justice pénale comme la police et les tribunaux, au lieu de se fier aux harems sacrés pour une justice immédiate.

Les étapes de la procédure étaient les suivantes :

Les enquêtes ; la constitution d'alliances ; la diffusion ; les négociations ; le plaidoyer ; la libération ; la réhabilitation.

LA RECHERCHE

La CHRAJ a envoyé une équipe dans la région pour les enquêtes de terrain et pour interviewer les partisans (fétichistes) et les victimes et rassembler les statistiques sur la pratique. La Commission a élaboré un rapport qui, avec les recherches menées par d'autres groupes, est devenu la base de la stratégie d'abolition de cette pratique⁶.

LA CONSTITUTION D'ALLIANCES

Comme décrit plus haut, la stratégie consistait à faire une coalition complémentaire des ONG très proches des communautés, d'un corps constitutionnel, et d'un dirigeant traditionnel respecté par les communautés.

LA DIFFUSION :

REUNIONS/ SEMINAIRES, ASSISES ET RADIO

L'ING, une ONG avec en son sein des membres influents de la communauté *Ewe* était doté d'un bon réseau de communication dans toutes les communautés que nous avons visitées, et était en mesure d'organiser des réunions et séminaires avec les membres de l'assemblée, les patriarches, les Reines-mères, les fétichistes et les piliers des harems sacrés, ainsi que des assises avec les villageois. Ces réunions servaient d'éducation publique ; mais étaient aussi une étape importante dans des éventuelles négociations avec les gourous fétichistes.

⁶ La commission adopte cette approche pour d'autres pratiques coutumières identiques. Avec la situation des femmes expulsées de leurs communautés ou lynchées parce que suspectées d'être sorcières, avant de commencer l'éducation publique et les consultations, nous avons rédigé un rapport afin de déterminer la meilleure manière de combattre cette pratique.

Après le premier atelier national sur le système *Trokosi*, l'éducation en droits de la personne fut étendue au-delà du district du Nord Tongu pour couvrir les six autres districts du Sud Tongu pratiquant le *Trokosi*, notamment : Dangme Est, Dangme Ouest, Akatsi, Ketu et Keta. Une série de séminaires fut organisée dans les chefs lieux des districts, d'abord pour les membres de l'assemblée, puis pour les chefs traditionnels. Des séminaires furent aussi organisés pour les fétichistes et leurs patriarches. Plusieurs notables furent recrutés en tant que facilitateurs de ces séminaires. Les programmes éducationnels sous forme d'assises étaient organisés dans les communautés. Les bureaux de district pour la Commission nationale de l'éducation civique et le centre culturel national étaient utilisés pour atteindre les membres de la communauté à la base.

Nous allions de communauté en communauté pour parler de cette pratique et encourager les populations à y mettre un terme. Dans chaque cas, ING préparait le terrain en entrant en contact avec les partisans, les victimes et les chefs locaux et en établissant le planning des entretiens, des ateliers et des séminaires. Mon rôle était de valoriser l'importance de des lois et du gouvernement au cours des discussions. La Reine Mère représentait les traditions de la communauté et était respectée comme une des leurs. Notre groupe était constitué des experts aux backgrounds différents. Nous approchions les chefs locaux, qui étaient favorables à la cause, parlions avec eux et les impliquions dans les ateliers. Ils prirent ainsi l'initiative de parler aux gourous marabouts.

Au début de l'année 1996, ING étendit son programme de défense des droits de la personne dans les stations FM de la région de Volta. Une fois par semaine pendant une période de six mois, le coordonnateur et le chef du service plaidoyers à ING abordait un aspect du *Trokosi* en langue locale. Ce programme radio, joint aux assises communautaires a provoqué une prise de conscience aiguë des aspects déshumanisants du système du *Trokosi*. Cela généra aussi un grand nombre de débats entre les membres de la communauté ; aboutissant ainsi à la demande de libération formulée par des filles *Trokosi* et à leur désobéissance aux ordres des fétichistes.

LA NEGOCIATION.

Nous avons rencontré par la suite les fétichistes, les patriarches et les dirigeants locaux pour négocier la libération des femmes en réclusion. La réussite de cette négociation dépendait de plusieurs facteurs tels que la connaissance des

antécédents des fétichistes et des patriarches, et la capacité d'identifier et de faire pression sur ceux qui détenaient les pouvoirs des harems sacrés comme les chefs et dirigeants respectés par les fétichistes et les patriarches.

Une fois de plus, les rôles complémentaires de l'ONG, des chefs traditionnels et de moi-même furent d'une grande importance dans le processus de persuasion. Le rôle de la CHRAJ était d'expliquer aux fétichistes que leurs pratiques violaient plusieurs dispositions de la Constitution et que par conséquent, s'ils ne mettaient pas volontairement fin à ces pratiques, ils tomberaient sous le coup de la loi. Quand aux dirigeants traditionnels, ils arguaient que la coutume n'était pas statique mais plutôt dynamique et pouvait donc changer avec le temps. Ils parlaient du changement historique des cultures traditionnelles en démontrant comment les pratiques culturelles ont changé dans le passé sans toutefois susciter la colère des dieux. On citait par exemple une pratique du sacrifice humain quand un chef décédait ; car on croyait qu'un chef ne pouvait être enterré seul. L'aura et la légitimité des dirigeants traditionnels dans cette argumentation étaient cruciales car ils étaient supposés avoir la sagesse de juger de la réaction des dieux dans le changement des pratiques coutumières. Notre réussite dans la persuasion de certains fétichistes à changer devint utile dans les négociations car nous pouvions montrer aux autres que ces fétichistes n'avaient subi aucune colère des dieux.

Finalement, on informa les fétichistes qu'à la cérémonie de libération, des bœufs leur seraient remis pour démarrer une nouvelle vie. En Juillet 1996, quand le harem Dada piem de Big Ada accepta d'être le premier à libérer ses femmes, une somme d'une valeur de 10 génisses et d'une vache fut remise aux fétichistes et gardiens des harems sacrés. ING se rassura que la presse et les médias électroniques couvraient la cérémonie d'émancipation. Comme on l'espérait, beaucoup de partisans des harems sacrés furent incités à libérer leurs femmes du *Trokosi*.

Le processus de négociation avait pour but de répondre simultanément aux multiples motivations qui soutenaient l'institution du *Trokosi*.

PLAIDOYER INTERNATIONAL

Pendant que les efforts étaient fournis au Ghana pour émanciper les filles du *Trokosi* et abolir la pratique, ING lança aussi un programme de plaidoyer international. Une partie de sa stratégie consista à inviter toutes les grandes

chaînes de télévision à mettre en relief les conditions inhumaines des filles du *Trokosi*. Parmi ces stations, celles qui diffusèrent l'histoire à travers le monde étaient CBS, BBC, CNN et MNET. En plus, ING Ghana finança certaines femmes libérées du *Trokosi* afin qu'elles assistent aux conférences internationales et relatent leur histoire.

En envoyant des pétitions et des lettres d'action, les organisations internationales des droits de la personne firent aussi pression sur le gouvernement ghanéen afin qu'il adopte une loi condamnant la pratique du *Trokosi*, et qu'il applique les instruments internationaux des droits de la personne qu'il a ratifiés.

Témoignage - suite et fin

Quand j'eus environ 12 ans, après ma 1^{ère} menstruation, le fétichiste demanda à dormir avec moi mais j'eus peur et m'enfuis. Il me menaça plusieurs fois. Après ma deuxième menstruation, il m'appela un soir et m'envoya quérir quelque chose dans sa chambre. Dès que je mis les pieds dans la chambre il m'attrapa et me viola. J'eus beaucoup de douleurs et de blessures au vagin. Je m'enfuis du harem sacré et racontai tout à mes parents. Ils me consolèrent et me soignèrent avec des herbes. Ma mère fut très fâchée mais ne pouvait se plaindre de peur de susciter la colère des dieux.

Je réalisai très tôt que j'étais enceinte et ne reçu aucun soin médical jusqu'à terme. Je me réfugiai chez mes parents, qui, ne pouvant supporter les frais d'accouchement, demandèrent l'aide d'un accoucheur traditionnel afin que je puisse mettre au monde un garçon. Trois mois plus tard, mes parents me renvoyèrent rapidement au harem sacré. Ils avaient toujours l'habitude de me renvoyer le plus tôt possible pour éviter les pénalités du fétichiste ou la colère des dieux. Je retournai au harem pour m'occuper seule de mon enfant sans aucun soutien du fétichiste.

Yawa Meworlase

LES CEREMONIES DE LIBERATION

Les rituels d'émancipation n'étaient pas d'une très grande importance. Ils étaient organisés pour être très visibles, publics et bien vécus. Ils redonnaient confiance aux familles et victimes qui écoutaient les vœux, les serments et les prières dites

publiquement par les gourous fétichistes pour les libérer à jamais. Ils permettaient aussi au public de voir les fétichistes abandonner d'eux-mêmes la pratique, ce qui en retour montrait aux fétichistes que leurs activités seraient à l'avenir contrôlées et que quiconque retournait à la pratique s'exposerait à des sanctions.

LA REHABILITATION

Avec l'émancipation des premières femmes *Trokosi* en juillet 1996, ING initia une procédure pour palier aux besoins psychologiques, émotionnels et professionnels des femmes émancipées. ING fournit alors un soutien psychologique, une réhabilitation et un suivi des femmes et enfants pendant deux ans. En plus d'un centre d'accueil pour celles qui étaient rejetées de leurs familles, ING leur apporta aussi un capital, un crédit micro-finance et des formations professionnelles pour une nouvelle vie, l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, et de l'aide permettant aux enfants d'aller à l'école.

DEUXIEME ATELIER NATIONAL

En 1998, après la libération de plus de 1000 femmes *Trokosi*, le moment était indiqué pour organiser un second atelier national sur le système du *Trokosi*. Nous avons organisé un forum au cours duquel nous avons fait part de nos progrès aux participants et sponsors, et partagé les idées sur la manière d'aboutir à un plus grand succès. Ce fut aussi un moyen d'exposer au public les stratégies adoptées pour émanciper et réhabiliter les femmes libérées du *Trokosi*. Cet atelier donna plus d'ampleur à nos efforts et le Parlement fut vivement exhorté d'adopter la loi criminalisant la pratique.

Exemple : la procédure de négociation avec les harems sacrés d'Atigo et de Ba

Les harems sacrés d'Atigo et de Ba se trouvent à Battor, un village du district du Nord Tongu dans la région du Volta. Atigo et Ba sont des divinités très puissantes du peuple Battor. Pendant la colonisation du Ghana, jadis Gold Coast, un autochtone de ce village fit pression sur le gouverneur britannique pour qu'il abolisse la pratique du *Trokosi*, qui, selon lui, faisait des jeunes filles vierges les esclaves des fétichistes. Le gouverneur s'y intéressa aussitôt mais dû se résigner

après quelques enquêtes parce que la population locale croyait qu'il se mêlait de leur religion.

Nos négociations avec les fétichistes ne furent pas du tout faciles. Elles étaient précédées des assises communautaires suivies des séminaires et ateliers. Mama Asieka, Reine Mère et chef supérieur de la région ainsi que ses adjoints jouèrent un très grand rôle en convainquant les fétichistes et les propriétaires des harems sacrés de cesser la pratique consistant à envoyer des jeunes filles dans les harems. Les réunions et négociations prirent les étapes suivantes :

Avant de parler aux villageois, ING demandait la permission au chef en lui envoyant deux bouteilles de *schnapps*. Le but de la réunion demandée était expliqué et la date et l'heure fixée. Cela était important parce que la date ne devait pas coïncider avec un jour férié fait pour le repos et la vénération des dieux de la localité. Le chef envoyait à son tour son porte-parole informer les patriarches et les fétichistes.

Le chef préparait le terrain pour la réunion qui se tenait le plus souvent dans son palais ou sur la place du village. A l'ombre d'un grand arbre, les chaises étaient disposées en forme de fer à cheval. Quand le staff de ING arrivait pour la réunion il faisait le tour, saluant de la main droite les hôtes en allant de la droite vers la gauche. Ensuite les hôtes leur présentaient de l'eau, puis, il y avait un échange de salutations avec les invités. ING à son tour donnait de la boisson aux hôtes et ceux-ci la distribuaient à tous les présents. Le chef demandait à ING de dire l'objet de la visite. Ses membres expliquaient : « Nous sommes ici ce matin pour parler d'une situation importante concernant les femmes et jeunes filles de ce village. Dans le monde entier, il a été démontré que les femmes sont marginalisées d'une manière ou d'une autre. En Afrique en particulier, plusieurs pratiques traditionnelles empiètent sur les droits de nos femmes et enfants. Ces pratiques comprennent entre autres les rites de veuvage, l'excision et bien d'autres. Dans ce village nous avons une pratique spécifique qui est le *Trokosi/Fiashidi/Woryokwe*. Nous sommes là pour délibérer sur la meilleure manière de changer cette pratique, de telle sorte que les jeunes filles ne soient plus utilisées pour racheter les crimes commis par les membres de leurs familles... »

La foule murmurait longuement, jurait et proférait des menaces. Par le biais de son interprète, le chef calma sa communauté et lui demandait de faire preuve de beaucoup de modération. A la fin des allocutions des invités, le chef demandait l'opinion de l'auditoire. Il y avait différentes réactions.

- « Nous vous remercions de votre exposé mais nous vous conseillons de rester à l'écart de nos pratiques culturelles existant depuis des temps immémoriaux... »
- « Nous ne partons pas chercher les jeunes filles chez elles pour les amener aux harems »
- « Allez dire aux gens de ne plus commettre de crime et la pratique cessera. »
- « Ne venez pas détruire notre religion comme l'a fait l'homme Blanc »
- « Si vous voulez vous immiscer dans les affaires des dieux, vous ne vivrez pas longtemps sur terre »
- « Nous sommes des êtres humains. Allez vous-en. Nous allons consulter nos dieux et vous faire part de leur décision. »

La première réunion s'acheva dans la confusion et la colère. Mais une autre date fut arrêtée pour une autre réunion, puis une autre encore après celle-là. Ces réunions commencèrent à aborder les choses concrètes telles la demande d'une aide financière par les fétichistes afin de consulter les dieux. Ceci incluait les éléments de rituels comme les animaux, les boissons ou le moyen de déplacement pour les lieux sacrés situés à la frontière du Togo ou du Bénin.

Après de telles consultations, les fétichistes rapportaient que les dieux avaient refusé la libération ou qu'ils avaient dit qu'ils y réfléchiraient pendant un mois ou un an. Les fétichistes posaient des questions pratiques telles que : « si nous libérons les femmes, qui travaillera dans nos champs et nous nourrira ? Qui nous réveillera et balayera nos concessions, remplira nos canaris d'eau, lavera nos habits et préparera pour nous ? Voulez-vous que nous mourions de faim ? Le bétail que vous nous proposez ne peut remplacer les femmes. Devons-nous entretenir les rapports sexuels avec les bêtes ? Et pendant nos rituels et festivals, qui apportera la nourriture et les objets de sacrifice aux harems sacrés pour les dieux ?

Un consensus fut finalement atteint, suivi d'une résolution écrite acceptant la libération des femmes.

MOTIVATIONS SOUTENANT LA PRATIQUE

- *Solution aux tragédies subies par la famille. Rachat d'un crime.*
- *Inertie d'une tradition très ancienne. Acceptation de la pratique par la communauté.*
- *Peur de susciter la colère des dieux.*
- *Avantages économiques apportés aux harems sacrés par les esclaves.*
- *Services sexuels pour les fétichistes.*
- *Résistance persistante des fétichistes.*
- *Croyance que les filles n'ont plus d'avenir et doivent être évitées par la communauté.*
- *Difficulté d'allier les partisans du fétichisme à un accord pour abolir la pratique.*

SOLUTION OU ARGUMENT

- *Argument sur les rituels alternatifs*
- *Insistance sur les solutions légales et sur l'Etat de droit.*
- *Campagne d'éducation nationale pour affaiblir l'acceptation populaire de la pratique du Trokosi.*
- *Débat sur les précédents historiques et culturels - Situations dans lesquelles les pratiques ont été changées.*
- *Rituels de libération pour apaiser les dieux.*
- *Mise en exergue d'autres harems sacrés ayant cessé la pratique sans souffrir de la colère des dieux.*
- *Dons économiques (bœufs, etc.)*
- *Insistance sur l'aspect inhumain de la pratique et sur la honte communautaire et nationale; une éventuelle poursuite pénale.*

- *Pression des autres dirigeants communautaires respectés ; facteur embarrassant ; persuasion des gardiens des harems sacrés et des propriétaires terriens.*
- *Menace de poursuites judiciaires.*
- *Formation professionnelle, réhabilitation, sensibilisation et éducation de la communauté.*
- *Cérémonies de libération mettant publiquement fin au statut d'esclave, et faisant une rupture avec le passé.*
- *Cérémonies de libération montrant publiquement l'accord des gourous fétichistes pour l'abolition de la pratique, et impliquant des sanctions spirituelles s'ils recommençaient.*
- *Documents légaux publiquement signés par les gourous fétichistes, les patriarches du harem sacré, le commissaire du CHRAJ et l'ING.*

Résultats

LIBERATION

Le plus important résultat de notre travail a clairement été la libération avec succès de plus de 3500 femmes et filles de 427 harems sacrés différents et la cessation formelle de la pratique dans ces communautés. Ce succès nous a encouragé et nous avons continué à persuader plus de harems sacrés à changer d'attitude. Au début du projet de modernisation, les négociations se faisaient avec un seul harem à la fois. Plus tard, quand plusieurs gourous fétichistes décidèrent d'abandonner la pratique, en vue d'accroître la prise de conscience du problème, nous avons commencé à mener les négociations en groupes.

NEGOCIATIONS NON REUSSIES

Certains propriétaires des harems sacrés s'opposaient aux réunions de sensibilisation. Selon Wisdom Mensah, ils boycottaient les réunions ou portaient de là en colère. D'autres assistaient à la première réunion mais refusaient de continuer. Nous travaillons sur ces cas jusqu'à ce que les propriétaires cèdent ou expriment un refus catégorique.

Au harem de Dasuma à Ada, le marabout et les anciens ont participé à plusieurs programmes éducationnels de ING, mais le fétichiste a refusé de passer aux rituels pour libérer les femmes. Au harem d'Atife, les fétichistes et les anciens sont tombés d'accord sur une date de libération. Ce jour là, comme la foule s'installait pour attendre l'arrivée du staff de ING et des autres invités, un groupe d'opposants est arrivé et les a attaqué. La libération a été annulée et la renégociation n'a donné aucun résultat. Les *Trokosi* existent encore dans ces harems sacrés.

Jusqu'ici, aucun harem n'a mis fin à la pratique de lui-même sans la persuasion et le soutien de ING. Plusieurs harems sacrés qui ne sont pas entrés en contact avec ING continuent à mener cette pratique.

Prohibition de la servitude coutumière.

Insertion de la section 314A amendant l'acte 29 du code pénal. La nouvelle section stipule :

1- Quiconque

- a) envoie ou reçoit une personne à tout endroit, ou
- b) participe à, ou est concerné par un quelconque rituel ou une activité coutumière relative à une personne, dans le but de soumettre cette personne à une quelconque forme de rituel ou servitude coutumière, ou à une quelconque forme de travail manuel forcé relatif à un rituel coutumier, commet un crime et sera frappé d'une peine d'emprisonnement de trois ans minimum.

2- Dans cette section, « être concerné » signifie :

- a) envoyer, emmener, consentir qu'on emmène, recevoir n'importe où n'importe qui pour la pratique des rituels coutumiers ; ou
- b) inscrire dans un quelconque accord écrit ou oral la soumission d'une des parties ou de toute autre personne au rituel coutumier ; ou
- c) être présent à une quelconque activité relative à la pratique d'un rituel coutumier.

LEGISLATION ET EDUCATION LEGALE

L'un des avantages de la collaboration avec plusieurs organisations de la société civile dans la lutte pour l'abolition du système *Trokosi* a été l'effet multiplicateur de leur pression sur le gouvernement. Le travail des groupes civils nationaux et internationaux a abouti à l'amendement de l'acte du Code pénal en 1998. La pression directe et individuelle des filles *ex-Trokosi* fut aussi d'une grande importance. Juliana Dorgbadzi présenta un cas touchant au Parlement et à d'autres forums nationaux et internationaux. Elle écrivit aussi à l'ex-président Jerry Rawlings, lui demandant de promulguer une loi condamnant le système *Trokosi*. Mercy Senahe, une autre *ex-Trokosi*, alla en Angleterre pour s'adresser au parlement britannique, elle partit aussi à La Haye et en Afrique du Sud s'exprimer à la Cour Internationale de Justice.

L'adoption de cette loi a permis de renforcer les campagnes d'éducation publique contre la pratique, s'ajoutant ainsi à nos arguments légaux basés sur les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne et sur la Constitution ghanéenne. Nous avons continué à organiser des ateliers et séminaires. On enseignait la loi à toutes les communautés du Nord Tongu, aux membres de l'Assemblée du district, à la police ainsi qu'aux dirigeants des districts de Ketu, d'Akatsi, du Nord Tongu, du Sud Tongu et de Dangme Est.

Comme résultat du plaidoyer légal mené après l'adoption de la loi, la majorité des harems sacrés *Trokosi* dans le district d'Akatsi finirent par cesser cette pratique. La libération de plus de 1500 femmes après l'adoption de la loi prouvait que cette loi a servi même sans poursuites judiciaires.

IMPACT REGIONAL : PREMIER ATELIER OUEST AFRICAIN SUR LE RITUEL DE SERVITUDE DES FEMMES.

Après l'adoption de la loi pénalisant le *Trokosi* et d'autres pratiques de servitude au Ghana, on rapporta du terrain que certains fétichistes *Trokosi* proches de la frontière togolaise cherchaient à déplacer leurs harems sacrés vers le Togo. Ceux qui avaient affranchi leurs femmes *Trokosi* voulaient ouvrir d'autres harems sacrés dans les pays voisins. Ce ne fut pas une surprise. Au second atelier national sur le système du *Trokosi*, les participants avaient déjà été aguerris sur à la pratique clandestine et la renaissance ailleurs du *Trokosi*. Cet atelier avait recommandé que la société civile et les organisations des droits de la personne

tels que les agences compétentes des gouvernements du Togo et du Bénin s'allient pour faire face à la question.

En février 2001 à Accra, ING organisa le 1^{er} atelier sous-régional Ouest africain sur le rituel de servitude des femmes. Global Ministries (Etats Unies) et Anti Slavery International (Grande Bretagne) en furent les sponsors. On reçut 70 participants représentant les agences de gouvernement, les parlementaires, les organisations de la société civile, les groupes de défense des droits de la personne et les fétichistes venant du Togo, du Bénin et du Ghana, ce qui aboutissait ainsi sur un réseau régional d'organisations oeuvrant pour l'abolition de la pratique.

Leçons pour d'autres contextes

Je pense que cette pratique peut être utilisée dans toute société où l'on lutte pour le changement des croyances et comportements profondément enracinés. Le message doit être véhiculé par une personnalité bien respectée des populations. Nous avons appliqué la tactique à des auditoires différents : acteurs et victimes, officiers du gouvernement local, chefs, Reines Mères et police. Je pense que nous aurions atteint un succès plus grand, si nous avions recruté plus de dirigeants de communautés dans le processus.

L'effectivité de cette tactique dépendra de la politique environnementale, du degré de résistance de la population et de ses dirigeants, du degré de liberté de propagation des idées, du degré de sécurité de ceux qui cherchent le changement, du charisme et des aptitudes communicationnelles de ceux qui appliquent la tactique. En plus, il y a des leçons clés de nos expériences qui, nous le pensons, pourra vous aider à utiliser la tactique dans des circonstances différentes.

ENQUETE : LE « POURQUOI » DE LA PRATIQUE

Avant d'aborder une pratique coutumière abusive vous devez d'abord savoir pourquoi la culture l'a développée. Les pratiques coutumières n'existent pas sans raison. A quel besoin répond la pratique ? Quel problème tente-t-elle de résoudre ? Certaines pratiques coutumières furent créées pour des raisons historiques qui aujourd'hui n'existent plus, tandis que d'autres répondent aux besoins courants et à des peurs et préoccupations réelles. Ces motivations doivent être comprises, car pour changer une pratique il faut apporter une méthode

alternative correspondant aux causes qui se trouvent derrière celle-ci. Autrement, il est possible qu'elle renaisse, même après une campagne réussie.

L'IMPORTANCE DES ONG DOTEES DE BASES ET INTERETS LOCAUX

Du point de vue de la Commission constitutionnelle des droits de la personne, il était crucial de travailler avec une ONG locale. Parce que ses membres viennent de la région et parlent la même langue, ils étaient bien reçus par la communauté et pouvaient facilement négocier et parler avec ses membres. Ce fut donc très notre passerelle la plus importante pour un leadership local dans chaque communauté. Les engagements durables des ONG locales avec les communautés leur permettent de renforcer la campagne non seulement à travers les contacts, les recherches et les négociations, mais aussi à travers le suivi et la réhabilitation nécessaires.

LE MESSAGE ET LE MESSAGER.

L'essence de la stratégie communicationnelle est de reconnaître que les gens sont sensibles non seulement au message, mais aussi à la façon de le transmettre et même plus à « qui » le transmet.

C'était donc nécessaire que ce soit les Reines Mères et les dirigeants traditionnels respectés qui parlent de la nécessité de changer la pratique et montrent que ce changement serait accepté dans leur culture. Ils ont pu souligner que les traditions sont dynamiques et qu'on ne subira pas la colère des dieux. Les mêmes arguments avancés par une personne considérée étrangère à la communauté pouvaient être perçus comme une atteinte à leur culture, fermant ainsi les portes à toute négociation.

La communauté locale pouvait accepter que moi, en tant que haut cadre public, j'avais à la fois l'autorité et l'obligation de transmettre le message sur l'importance que le Ghana a mettre en oeuvre ses engagements internationaux pour les droits de la personne et de montrer les implications légales de la pratique et une potentielle poursuite pénale. Quand il advint de promettre des dons économiques pour l'abandon de la pratique, l'implication de l'ONG était encore plus importante parce que ses relations avec la communauté créaient la confiance que ces promesses seraient tenues. Malgré le fait que nous soyons fermement

opposés à la pratique, il était primordial d'éviter d'adopter un point de vue très moralisateur. Nous ne pouvions pas être trop critiques, car nous savions qu'en fin de compte, tout changement de pensée devrait être volontaire. Chacun de nous, en adressant son message avait besoin des talents communicationnels nécessaires afin de faire effet sur le groupe visé. Cette tactique utilisa nos talents complémentaires pour un plus grand effet.

L'OPPOSITION DES TRADITIONALISTES

L'un des obstacles à l'abolition d'une telle pratique est que plusieurs membres influents de la communauté, y compris certains intellectuels et traditionalistes, soutiennent que les pratiques font partie intégrante de leur culture. Ils voient toute mutation pouvant conduire au changement, comme un impérialisme culturel et une tentative d'imposer le christianisme aux dépens de leur religion traditionnelle. Nous avons constaté que l'adoption de la loi contre les rituels de servitude a notamment accentué l'opposition des traditionalistes à l'abandon du système *Trokosi*.

Le groupe leader des opposants était le groupe appelé Africana mission, dirigé par M. Kofi Amene. Leur mode d'opération était de contrecarrer toutes les publications (presse, radio ou télé) sur l'affaire du *Trokosi*. Suite à l'incapacité du gouvernement à faire appliquer la loi sur l'interdiction des servitudes coutumières, Africana fut capable de persuader certains harems sacrés de légitimer la pratique du *Trokosi*. Il aurait été prudent d'identifier d'abord les groupes potentiels d'opposition au mouvement et de solliciter leur soutien, mais nous n'avons pas anticipé sur une telle opposition. Si nous les avions contacté avant le début de la campagne, ils s'y seraient peut-être opposés et nous n'aurions pas abouti à un pareil succès.

LA COLERE DES DIEUX

La peur de la « colère des dieux » est une force puissante maintenant en vigueur plusieurs pratiques abusives. Dans le cas du *Trokosi*, cette peur explique pourquoi les familles qui avaient des problèmes consultaient les fétichistes et abandonnaient leurs filles aux harems sacrés. Le fait que les fétichistes aient conscience de cette peur peut expliquer leur refus d'abandonner la pratique. La peur des dieux empêchait aussi la police d'appliquer et d'exécuter la loi.

Notre approche consistait à essayer de combattre cette peur par différents moyens. Premièrement par des campagnes d'éducation intense du public, nous cherchions à convaincre les partisans que les coutumes changent et que les dieux peuvent être apaisés par des rituels appropriés. La remise en question de la pratique par les Reines Mères et les chefs était une première étape significative.

Dans les réunions, assises et négociations, les dirigeants traditionnels utilisaient des arguments historiques prouvant que les traditions du passé avaient changé sans aucune conséquence désastreuse. En s'appuyant ainsi sur l'histoire, ils s'imposaient comme gardiens des coutumes et sages traditionnels, renforçant ainsi ce qu'il faut pour une remise en question de la pratique. Et une fois que nous réussissions à convaincre certains harems sacrés, ils avaient un argument supplémentaire : ils pouvaient citer ces cases coutumières sacrées qui ont abandonné la pratique pour prouver qu'un tel changement n'apportait aucune conséquence désastreuse aux harems sacrés et à leurs partisans.

La cérémonie de libération était aussi cruciale pour combattre la peur des dieux : les fétichistes, les familles et les esclaves *Trokosi* avaient besoin d'un rituel pour rompre purement avec le passé sans toutefois mettre leurs dieux en colère. Les cérémonies ne légitimaient pas seulement la libération mais créaient aussi une situation dans laquelle les partisans pourraient craindre la colère des dieux s'ils recommençaient la pratique.

CAROTTE ET BATON : MENACE D'EXECUTION

Dans une certaine mesure, la combinaison de la persuasion par les dirigeants traditionnels, des dons matériels et de mon rôle dans l'aspect juridique représentait la stratégie du bâton et de la carotte. Le « bâton » dynamique serait pourtant plus concret s'il existait quelques poursuites pénales symboliques sous la nouvelle loi. Malheureusement, il n'y a eu jusqu'ici aucune poursuite pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous pensions qu'il était nécessaire d'éduquer le peuple sur l'existence et sur le contenu de la loi avant de plaider pour les poursuites pénales. Les fétichistes et les propriétaires de harems sacrés vivaient dans des endroits reculés et n'étaient pas au courant de la loi. Un programme d'éducation est maintenant fonctionnel.

Deuxièmement, à cause de la peur de s'aliéner les communautés et de perdre les élections, il n'y a pas de volonté politique gouvernementale à faire exécuter la loi.

Troisièmement, les gens visés par la loi ne sont pas seulement les gourous fétichistes et les propriétaires de harems sacrés mais tout le monde - même les membres de famille - qui envoient une des leurs au harem et participent à tout rituel apparenté à une servitude coutumière. Cet aspect de la loi rend les poursuites pénales plus compliquées.

Finalement, la majorité des victimes ne veulent pas formuler une plainte officielle. Le degré d'endoctrinement, du lavage de cerveau et de peur est très élevé parmi les victimes.

Notre tactique d'éducation, d'engagement communautaire et de persuasion n'est pas toujours opérante. Je crois que ce serait un grand pas si nous aboutissions ne serait-ce qu'à une poursuite pénale symbolique pour envoyer un message aux harems sacrés qui ont fermement refusé de changer leur pratique.

DEMOCRATIE ET PRATIQUES TRADITIONNELLES ABUSIVES

Il serait important de tenir compte du climat démocratique dans votre pays avant d'adopter cette pratique. Dans notre cas, la transition vers un régime démocratique était un facteur capital permettant de discuter librement et publiquement des droits de la personne. Les droits de la liberté d'expression et d'association sont essentiels. Et si les ONG sont tolérées et autorisées à agir librement, cela fera une différence.

Si la situation politique est répressive, il faut aussi tenir compte du rapport entre les forces de répression et les dirigeants traditionnels qui soutiennent les pratiques abusives. Par exemple, si un Etat non démocratique a une relation politique et spirituelle étroite avec les marabouts fétichistes (comme en Haïti sous le régime de « Papa Doc » Duvalier), il serait très dangereux d'entreprendre des campagnes remettant en question ces pratiques et il serait difficile de trouver des dirigeants respectés pour y participer. Dans notre cas, nous avons constaté que bien que l'Etat comptait sur le vote des communautés cibles, et ne voulait pas permettre des poursuites judiciaires, le degré de fonctionnement démocratique existant dans le pays nous a permis d'atteindre un succès considérable.

Conclusion

La liberté et la justice ne sont jamais servies sur un plateau en argent, mais elles découlent plutôt de la conquête et de la persévérance. Nous savions dès le début que cela prendrait du temps pour aboutir à des résultats, mais nous savions aussi que l'utilisation des icônes et des leaders respectés pourrait être un pas important dans la dénonciation de nombreuses violations des droits de la personne.

Pour imprimer ou télécharger ce document et d'autres publications, dans la série des brochures tactiques, aller à www.newtactics.org
Vous trouverez aussi en ligne une base de données des tactiques et forums de discussion avec d'autres praticiens des droits humains.

Le Centre pour les Victimes de la Torture,
Projet Nouvelles tactiques en droits de la personne
717 East River Road Minneapolis, MN 55455
www.cvt.org / cvt@cvt.org
www.newtactics.org / newtactics@cvt.org